



BPA TRAVAUX DE LA PRODUCTION ANIMALE

Spécialité POLY-CULTURE-ÉLEVAGE

DÉBOUCHÉS

- Salarié dans une exploitation agricole
- Salarié pour le compte d'un groupement d'employeurs, d'une CUMA, d'un service de remplacement
- Salarié pour le compte d'une entreprise de travaux agricoles
- Possibilité de poursuite d'études : BP REA (Responsable d'entreprise Agricole)

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 29 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

→ Avant l'entrée en formation les candidats doivent justifier :

- Soit d'un niveau de fin de scolarité de classe de 3^e (attestation de fin de scolarité)
- Soit de la possession d'un CAP ou d'un CAPA
- Soit avoir suivi un cycle complet de BEP ou de BEPA

Après une classe de 3^e, un jeune de 15 ans peut, sur justificatif, signer un contrat d'apprentissage.

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 27 et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation du jeune

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage de 2 ans

→ 1^{re} année

Au centre de formation : 400 heures réparties sur 12 semaines

En entreprise : 40 semaines dont 5 semaines de congés payés

→ 2^e année

Au centre de formation : 400 heures réparties sur 12 semaines

En entreprise : 40 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute en septembre et se termine en mai, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 1 semaine au centre et 2 ou 3 semaines en entreprise.

Le taux de réussite aux examens est de 100%
Le taux d'insertion globale est de 90%
Le taux de satisfaction est de 71%

L'apprentissage peut faciliter grandement l'insertion dans la filière.

Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.
Les demandes sont traitées dans le mois et les convocations envoyées après l'entretien de positionnement



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre de formation.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

Mise en œuvre de groupes de soutien.



CONTENU DE LA FORMATION //

→ **Les modules généraux (communs à tous les BPA)**

- Le traitement de l'information et la communication : expression écrite et orale, mathématiques, informatique
- Les domaines civique, social et économique : droit du travail, protection sociale, notions de comptabilité, l'exploitation dans la filière agricole
- Les pratiques professionnelles et la santé humaine : pratiques professionnelles et environnement, prévention des risques et de la santé humaine, SST.

→ **Les modules de l'option « travaux de la production animale »**

- Les animaux d'élevage (biologie, anatomie, comportement, maladie, alimentation, reproduction, lactation...)
- Les productions végétales (sol, climat, reproduction, croissance, nutrition, assolements, différentes variétés, fertilisation, maladies...)
- Machinisme : les moteurs thermiques (fonctionnement, transmission...), les tracteurs et les différents matériels agricoles (fonctionnement, transmission...)
- Les bâtiments et les installations d'élevage

→ **Les modules de la spécialité « polyculture-élevage »**

- L'alimentation des animaux
- Le suivi du troupeau : manipulations des animaux, soins quotidiens, mises bas
- Les travaux de culture : labour, préparation des sols, semis, épandage d'engrais, récolte
- Les travaux d'utilisation des surfaces fourragères : pâtures, fauche, récolte, stockage
- Les travaux d'entretien et de réparations courantes des matériels, bâtiments et installations

→ **Les modules complémentaires de la spécialité « polyculture-élevage »**

- La traite
- Les critères technico-économiques

→ **La formation en milieu professionnel**

- Les périodes en exploitation agricole permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel.

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité et de réalisation de travaux de qualité en respect de l'environnement.

Les périodes en exploitation agricole permettent au jeune d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Le BPA TPA met à disposition des employeurs des personnels opérationnels sur le terrain, capables de réaliser des travaux, mais aussi d'assurer la conduite d'un atelier de production.

OBJECTIFS DE LA FORMATION //

- Maîtriser les techniques
- Acquérir les compétences d'un salarié qualifié en travaux de la production animale
- Prendre en compte l'ensemble des ateliers de l'exploitation agricole

ÉVALUATION / VALIDATION //

Brevet Professionnel Agricole : BPA-UC option « Travaux de la Production Animale », diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est composé de :

- 8 UC (Unité Capitalisable) : 3 UC générales communes à tous les BPA, 2 UC d'option, 3 UC de spécialités
- 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) qui permettent l'acquisition de compétences spécifiques liées à des situations d'emploi locales ou à des évolutions des emplois visés.

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 8 UC et les 2 UCARE qui composent ce diplôme.

Ces différentes TPA UC sont attribuées aux apprentis ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.

Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.
Les UC validées restent acquises après la date de validation de la première UC.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du Doubs
10, rue François Villon
25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter Virginie PARENIN au 03 81 41 96 40
Un registre d'accessibilité des locaux est disponible à l'accueil.

